



Signalement des urgences liées aux logements pour le personnel

120 s

Toutes les urgences doivent être signalées par téléphone parce que les boîtes de messagerie ne sont pas surveillées en dehors des heures normales de bureau. Il faut aussi éviter les textos. Veuillez composer le numéro d'urgence de votre localité.

- Panne du système de chauffage
- Portes gelées
- Impossibilité d'accéder au logement
- Fuite majeure ou bris de plomberie
- Incendie (il faut d'abord aviser le service des incendies)
- Vandalisme (fenêtre brisée ou une entrée par effraction)

Chaque localité a son propre numéro d'urgence. Certains appels sont parfois transférés au numéro d'une employée ou un employé; c'est pourquoi il faut éviter les textos.



ᓄᓇᓂᓪᓴ ᐃᓪᓕᓴᓂᓪᓴᓂᓪᓴᓂᓪᓴ
NUNAVUT HOUSING CORPORATION
LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU NUNAVUT
NUNAVUNMI IGLULIQIYIIRYUAT

Document d'information

Dans le cadre du Programme de logement pour le personnel, les locataires sont tenus de signaler rapidement les urgences, sinon ils peuvent être jugés responsables des dommages.

Un signalement immédiat par téléphone contribue à une résolution rapide des problèmes et permet de prévenir des dommages évitables aux logements et bâtiments pour le personnel.

###

Personne-ressource pour les médias

Adam Lightstone

Directeur de la planification stratégique et des politiques

Société d'habitation du Nunavut

867 975-7200

alightstone@gov.nu.ca